



Commune de Beynac-et-Cazenac

24220



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 juillet à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil sous la Présidence de M. PARRE Serge, Maire.

Présents :

M. PARRE Serge, Maire ;

M. GAUTHIER Thierry, Mme VIGIER Florence, M. PEIRO Jean Manuel, M. VAUCEL Francis, adjoints ;

M. ROUME Jean Michel, M. BENNATI Michel, Mme THEIL Arlette, Mme LACOMBE Marie-Cécile, Mme RUBIO Joëlle, Mme DEVAUX Véronique, Mme BROUQUI Corinne formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. CHAUSSE David – Procuration à M. GAUTHIER Thierry

Absents : M. PERSON Eddy, M. DIOU Jean-Luc

Secrétaire de séance : Mme DEVAUX Véronique.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte rendu de la réunion du 03/04/2024
- 2- Attribution lots marché nouvelle mairie
- 3- Création d'une agence postale communale
- 4- Vente terrain BASSET - parcelle AC17
- 5- Enquête environnementale boucle multimodale
- 6- Renouvellement bail LUCCO
- 7- Renouvellement bail SARL BOUCHERIE DE L'ABBAYE
- 8 Renouvellement bail SARL LOLLIER
- 9- Subventions aux associations - année 2024
- 10- Accès parcelle AH0091 à partir de la parcelle AH0092
- 11- Sécurisation piétons zone de La Balme et du Capeyrou
- 12- Poursuite de l'organisation du transport scolaire pour l'école primaire en 2025-2026
- 13 -Mise en place du télétravail suite à l'avis favorable du CST rendu le 07 juin 2024
- 14- Ajout de cases aux columbariums de Beynac et création à Cazenac
- 15- Rapport d'Activités de la CCSPN

- 16- Redevance d'Occupation du Domaine Public 2024 due par ORANGE
- 17- Décision modificative n°1 – budget annexe Transport scolaire
- 18- Décision modificative n°1 – budget annexe Locaux commerciaux
- 19- Décision du Maire 2024_02 RODP terrasses et commerces
- 20- Décision du Maire 2024_03 RODP Rallye des princesses
- 21- Décision du Maire 2024_06 RODP Pearl Abyss AR
- 22- Décision du Maire 2024_07 RODP Théâtre de verdure
- 23 Questions diverses

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 03/04/2024

► Approuvé à l'unanimité

2- Attribution lots marché nouvelle mairie

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée (MAPA) en application des articles L2123-1-1° et R 2123-1 1°, R 2123-4, R 2123-5 du code de la commande publique relatif aux marchés publics, en vue de l'aménagement de la nouvelle mairie dans un ancien corps de ferme dont la limite de remise des plis avait été fixée **au 21 Mai 2024 à 12 heures.**

Il rappelle le coût estimatif de ce projet à savoir **1 513 494,42 € HT.**

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics de la Commune en date du 23 avril 2024 ainsi que d'une parution dans le Journal d'annonces légales La Dordogne Libre en date du 30 avril 2024. La Commission s'est réunie le 05 juillet 2024 à 17h30 pour analyser les offres et rendre son avis sur le classement des offres tel que proposé par le Maître d'œuvre **l'Agence d'Architecture Ville et Lumière.**

Après avoir fait part des différentes propositions et de l'avis de la Commission d'appel d'offres, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché comprenant 12 lots comme suit :

Lots	Entreprise	Montant HT
Lot 1 VRD / Espaces Verts	GARRIGOU TP CARRIERES	312 720,40 €
Lot 2 Installation de chantier/Gros Œuvre/ Maçonnerie/Sols durs	PEREIRA ET FILS	488 629, 88 €
Lot 3 Ascenseur	OTIS	20 800,00 €
Lot 4 Charpente bois / Couverture / Zinguerie	ESPITBOIS	142 147,40 €
Lot 5 Serrurerie	DOURSAT USINAGE	87 000,00 €
Lot 6 Menuiserie Extérieur	ESPITBOIS	81 907,00 €
Lot 7 Menuiserie Intérieure	ESPITBOIS	53 501,50 €

Lot 8 Plâtrerie / Isolation / Faux Plafonds	SUDRIE ET FILS	67 801,00 €
Lot 9 Électricité CFO	SARL EMSL	28 784,51 €
Lot 10 Électricité CFA	2L COMMUNICATION	15 922,67 €
Lot 11 CVPBS	TECHNIC FROID	75 512,96 €
Lot 12 Peinture/ Revêtements Muraux	LES PEINTURES DU LOT	41 565,50 €
TOTAL PROJET HT		1 416 292,82 €

Monsieur le Maire fait remarquer que :

- Les premières offres faisaient apparaître un total marché de : 1 620 430.38€
- Après révisions des besoins et offres, le résultat est significatif avec une baisse de 204 137.50€
- Les luminaires int. et ext., l'adjonction de nouveau mobilier suivant besoin, ne sont pas inclus dans ce marché.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces marchés.

► Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

-DECIDE d'attribuer les 12 lots du marché tels que proposés dans le tableau ci-dessus par la commission pour un montant total HT de **1 416 292,82 €**

-AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce marché.

-DIT QUE les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont inscrits au budget 2024

-INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

3- Création d'une agence postale communale

Pour répondre à l'évolution des modes de vie de ses clients et de son environnement, la Poste adapte en permanence son réseau en privilégiant la multiplicité des points de contact en proposant une offre de services adaptée aux besoins de ses clients.

Pour répondre à cet objectif, il est proposé la mise en place d'un partenariat sous forme d'Agence Postale Communale (APC) qui

- permettrait à la commune d'avoir en particulier la maîtrise des horaires d'ouverture de ce service public, (identique a ceux d'ouverture de la mairie)
- de proposer un parking gratuit et disponible en toutes saisons
- d'accéder facilement au bureau de poste pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

Ce partenariat fera l'objet d'une convention, entre La Poste et la commune qui précisera les droits et obligations de chacune des parties.

Le Conseil municipal,
Considérant la nécessité de proposer un service public attendu dans la commune de Beynac et Cazenac
Considérant la mise en place d'un partenariat sous forme d'Agence Postale Communale (APC),

Sur proposition de Monsieur le Maire,

► Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sous réserve d'une aide à l'installation et d'une indemnité forfaitaire mensuelle au titre de l'aménagement du territoire de La Poste,

DÉCIDE

- D'APPROUVER** la création d'une Agence Postale Communale,
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec La Poste
- DE DEMANDER** le concours de La Poste aux frais d'installation de l'Agence Postale Communale,
- D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à engager toutes les démarches pour la réalisation de cette Agence Postale Communale,

4- Vente terrain BASSET – parcelle AC17

Le Maire propose au conseil municipal de vendre la parcelle AC17 situé à Beynac et issu de l'achat de la propriété Basset. Il est partiellement constructible.

► Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DONNE** son accord pour la vente de la parcelle AC17 situé à Beynac, Route du château
- **FIXE** le prix de vente à 70 000 euros
- **CHARGE** le Maire de réaliser cette opération dans les conditions désignées ci-dessus et de signer les pièces nécessaires et l'acte notarié à intervenir.

5- Enquête environnementale boucle multimodale

BOUCLE MULTIMODALE D'ACCÈS AUX DEUX RIVES DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE, AU COEUR DU TRIANGLE D'OR LES MILANDES - CASTELNAUD-LA-CHAPELLE - MARQUEYSSAC - BEYNAC-ET-CAZENAC, POUR DE NOUVELLES MOBILITÉS SECURISÉES

► Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents donne un avis très positif à l'enquête environnementale qui se déroule du **mardi 9 juillet 2024 à 9 heures au vendredi 9 août 2024 à 12h et dont le dossier est en mairie depuis le 2 juillet 2024**

6- Renouvellement bail « LUCCO »

Monsieur le Maire expose que, par délibération n°32-2014 du 15 mai 2014, l'Assemblée Éluée a approuvé la signature d'un bail pour la location d'un local commercial situé AH 92 « Le

Capeyrou » à Beynac-et-Cazenac, d'une surface de 43 m² à la société « Les délices de la vallée »

Ce bail étant arrivé à son terme, il propose à l'Assemblée un renouvellement de bail à compter du 1er août 2024 avec Indexation de loyer annuellement en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE soit l'indice de référence du 4ème trimestre de 2022.

► Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour autoriser M. le maire à procéder aux formalités nécessaires

7- Renouvellement bail SARL BOUCHERIE DE L'ABBAYE

Dossier non traité et reporté à un prochain conseil municipal

8- Renouvellement bail SARL LOLLIER

Dossier non traité et reporté à un prochain conseil municipal

9- Subventions aux associations – année 2024

Le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2024.

Considérant les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2024,

Considérant les demandes reçues et étudiées,

Considérant que l'amicale laïque de Beynac ne sollicite pas de subvention pour 2024, Monsieur Francis VAUCEL sort de la salle avant le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'attribuer les montants suivants aux associations dénommées :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2024
Comité des fêtes	2 500,00 €
La boule beynacoise	600,00 €
Comité de jumelage Sundhouse Périgord Noir	500,00 €
FNACA	200,00 €
Groupement des chasseurs beynacois	600,00 €
Amicale chasse Cazenac	600,00 €
Les Chats l'heureux 24	600,00 €
Association beynacoise de secours	200,00 €
ONAC (Œuvre nationale Bleuets de France)	100,00 €
Pompiers de Saint Cyprien	300,00 €
Asso Cultur'A Beynac	1 500,00 €
Club athlétique Belvésois (relais trail des plus beaux villages de France)	1 000,00 €
TOTAL	8 700,00 €

► Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour autoriser M. le maire à procéder aux virements nécessaires.

10- Accès parcelle AH0091 à partir de la parcelle AH0092

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande du propriétaire de la parcelle AH0091 d'autoriser l'ouverture d'un portail permettant l'accès à cette parcelle à partir de la parcelle AH0092.

Madame Marie-Cécile LACOMBE sort de la salle avant le vote.

► Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil municipal,

-AUTORISE l'ouverture d'un portail permettant l'accès à la parcelle AH0091 à partir de la parcelle AH0092

-DIT que les frais générés par cette ouverture sont à la charge du propriétaire

11- Sécurisation piétons zone de La Balme et du Capeyrou

Monsieur le Maire,

Considérant la volonté de la commune de renforcer la sécurité des piétons, propose :

- La création de 4 passages piétons dans le secteur de la Balme. En effet, bien que limitée à 30 km/h, les mouvements liés aux activités des canoés et des gabarres ainsi que la proximité des commerces en fait une zone dangereuse.
- L'ajout d'un passage piéton entre le parking du Capeyrou et le commerce LEMBERT afin de sécuriser la traversée des piétons. Il précise que l'autorisation a été donnée par le service des routes du département.

► Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la création de 4 passages piétons dans la zone de Balme et d'un passage piéton dans le secteur du Capeyrou

DIT que le passage piétons sécurisant la traversée entre le parking du Capeyrou et le commerce LEMBERT est à la charge du commerçant

DE DONNER tous les pouvoirs au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

12- Poursuite de l'organisation du transport scolaire pour l'école primaire en 2025-2026

Décision reportée au prochain Conseil Municipal

13 - Mise en place du télétravail

Le télétravail est une forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication

Dans la cadre des dispositions générales données par le centre de gestion (CDG24) et suivant l'avis positif du Comité Technique en date du 07 juin 2024

► Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR et 1 ABSTENSION, décide d'autoriser le télétravail au sein de la collectivité.

14- Ajout de cases aux columbariums de Beynac et création à Cazenac

Monsieur le Maire indique que devant les demandes croissantes des administrés, il est nécessaire de créer :

- Un espace columbarium au cimetière de Cazenac
- Des cases supplémentaires dans le columbarium du cimetière de Beynac

► Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de donner suite à cette proposition et de l'inscrire au budget 2025.

15- Rapport d'Activités de la CCSPN

► Le conseil municipal prend acte de la réception du dit rapport.

16- Redevance d'Occupation du Domaine Public 2024 due par ORANGE

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal d'exerce ce droit a redevance dues par les opérateurs de télécommunications.

► Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour autoriser M. le maire à procéder aux titres correspondants.

17- Décision modificative n°1 – budget annexe Transport scolaire

► Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour autoriser M. le maire à rajouter 0.06€ au résultat de fonctionnement de ce budget

18- Décision modificative n°1 – budget annexe Locaux

Le Maire expose qu'à la suite d'une erreur sur le montant du loyer concernant le tiers d'un local commercial, il y a lieu de réduire les titres 38 et 41 de l'exercice 2023 sur le budget annexe locaux commerciaux

► Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour autoriser M. le maire à rajouter à procéder à cette régularisation

19- Décision du Maire 2024_02 RODP terrasses et commerces

Indexation annuelle du droit de place sur Indice des Loyers Commerciaux (ILC)

20- Décision du Maire 2024_03 RODP Rallye des princesses

Perception d'un droit d'occupation du domaine public de 500€

21- Décision du Maire 2024_06 RODP Pearl Abyss AR (Jeu Black Desert)

Perception d'un droit d'occupation du domaine public de 2000€

22- Décision du Maire 2024_07 RODP Théâtre de verdure

Perception d'un droit d'occupation du domaine public de 200€ pour toute utilisation à but lucratif hors association reconnue par la mairie

23 Questions diverses

Néant

La séance est levée à 20h40.

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil municipal est publié sur le site internet www.beynac-et-cazenac.fr dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

Le Maire, Serge PARRE

La secrétaire de séance, Véronique DEVAUX

